

République Rwandaise
Ministère de l'Industrie et
de l'Artisanat

Note

1 D
2 P

20/4/1989

L de C 0011/06/1989 note no 0070
Pour acquit Mbonigaba Juvénal
N° C.I 16795 Kizangama - Kibungo
Mural

M.M
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT
KIGALI. B.P. 73

Kigali, le.....

Paiement par Comptable
No. 0011 autorisé
Kigali, le 06 JUIN 1989
Le Directeur du Trésor

31 MAI 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de payer aux agents ci-après
à titre d'indemnités de restaurant, conformément à l'A.M. n°09/06
du 6/1/1987 du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation
Professionnelle, le montant indiqué en regard de chacun pour une
mission à l'Intérieur du Pays..... suivant les ordres de
mission en annexe.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
MBONIGABA Juvénal	1	625	625

à la vérification, approbation et imputation
à charge de 19117040312
Engagement n° 32 du 22/5/89
Kigali le 22/5/89
Gestionnaire des Crédits du Ser

BUHIGIRO Alphonse
Gestionnaire des crédits
à la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté

Vu pour approbation:

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS AU
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT.

KAMAZI Callixte
DIRECTEUR GENERAL DE L'ARTISANAT
ET DES PMI.

BUHIGIRO Alphonse.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 30 MAI 1989

5-6-89

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, *Colonel Msekalife Aloys*
Ministre de l'industrie et de l'artisanat
atteste par la présente que... *Mbonigaba Juvenal*
est autorisé à se rendre à... *GISENYI*
à bord d'un véhicule officiel n°. *A 5637*
pour y effectuer... *Conduire les agents du MINIMART*
.....
.....

Date de départ: *21/4/89*
Date de retour: *21/4/89*

625

Fait à Kigali, Le... *20/4/89*...

Arrivé à Gisenyi le 21/04/89



LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.

Départ de Gisenyi le 21/04/89

